Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260630-20260616-DE

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2026

N° 2026.06.16
Objet : FONCTION PUBLIQUE – Mise à jour du Tableau des effectifs au 1er septembre 2026

Date de Convocation

Le 24 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 24

Absents : 02

Représentés : 03

Votants : 27

Le trente juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Catherine GAY, Maire.

Etaient présents :
Mme Catherine GAY, Maire,
M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER, Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX, M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, M. Laurent MAURER, Mme Sophie DANIAUD, M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, M. David-Alexandre MEUNIER, Mme Sandrine GAUTIER, M. Amaury GOUYETTE, Mme Coralie FLAIS, Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, Mme Alexandra PORCHERON et Mme Julie RIOLLET, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :
Mme Aliette GEAIRON à Mme Jocelyne LECROQ
M. Damien MICHAUD à M. Frédéric GRILLET
M. Alexis MOREAU à Mme Alexandra PORCHERON

Absents excusés : M. Cédric ANTONIAZZI et M. Alexandre ESTHER

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Madame la Maire informe qu'il convient d'acter les créations et suppressions de postes récemment votés en ajustant en conséquence le tableau des effectifs, présenté en annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération n°2026.06.11 du 30 juin 2026 créant, à compter du 1er août 2026 un emploi permanent à temps complet d'agent polyvalent du service scolarité, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, et supprimant un emploi permanent à temps complet d'ATSEM ;

Vu la délibération n°2026.06.12 du 30 juin 2026 créant, à compter du 1er septembre 2026 un emploi permanent à temps complet de responsable de l'entretien des locaux, sur le cadre d'emploi des agents de maîtrise ou de technicien ;

Vu la délibération n°2026.06.13 du 30 juin 2026 créant, à compter du 1er août 2026 un emploi permanent à temps complet d'assistante de gestion administrative du Pôle Services à la Population, sur le grade d'adjoint administratif et supprimant l'emploi permanent à temps non complet (28/35ème) d'assistante de gestion administrative du Pôle Services à la Population ;

Vu la délibération n°2026.06.14 du 30 juin 2026 créant, à compter du 1er septembre 2026 emploi permanent de professeur de guitare à TNC (3/20ème) sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique,

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 037-213701592-20260630-20260616-DE

un emploi permanent de professeur de piano à TNC (4/20ème) sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique, un emploi permanent de professeur de piano à TNC (3/20ème) sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique ; et un emploi permanent de chef de chœur – chorale adultes à TNC (1.5/20ème) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe ;

Vu la délibération n°2026.06.14 du 30 juin 2026 supprimant, à compter du 1er septembre 2026, l'emploi permanent de professeur de piano à TNC (4/20ème) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe et l'emploi permanent de chef de chœur – chorale adultes à TNC (2/20ème) sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ;

Vu la délibération n°2026.06.15 du 30 juin 2026 créant, à compter du 1er septembre 2026 un emploi permanent à temps complet d'assistante de direction pour assurer les fonctions de secrétariat du maire et des élus, sur le cadre d'emplois des rédacteurs ;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 18 juin 2026 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de créer et de supprimer les postes ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **D'adopter** le tableau des effectifs du personnel communal au 1er septembre 2026, modifié en ce sens, comme présenté en annexe de la présente délibération ;

- **D'autoriser** Madame la Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT

La Maire,
Catherine GAY

Signé électroniquement par : Patricia SAINT-VENANT
Date de signature : 02/07/2026
Qualité : Monts - Secrétaire de séance

MAIRIE DE MONTS - 37260 (Indre-et-Loire)

Signé électroniquement par : Catherine GAY
Date de signature : 03/07/2026
Qualité : Monts - Maire